

féliciter. Mais la démocratie véritable, celle qui dure, ne se ramène pas aux seules élections; elle englobe, entre autres choses, l'éducation civique et la participation du public, des systèmes législatif et parlementaire efficaces, un pouvoir judiciaire indépendant et le respect de la primauté du droit, un gouvernement responsable à tous les échelons, et le contrôle de la police et des forces armées par les autorités civiles.

L'Unité pour la promotion de la démocratie [UPD] de l'OEA, qui est chargée d'encourager le développement démocratique à long terme, se doit selon le Canada d'accorder davantage d'attention et de ressources à ces autres éléments de la démocratie. Mais pour être en mesure de s'acquitter de son mandat, l'UPD doit pouvoir compter sur la collaboration, les manifestations d'intérêt et la participation des États membres. La démocratie, ce principe de vie essentiel à tous les membres de l'OEA, doit être constamment alimentée pour assurer la réussite de son application à la gestion des affaires publiques.

Ces dernières années, l'Organisation a pris diverses autres mesures de renforcement, de défense et de promotion de la démocratie dans l'hémisphère. La résolution 1080 adoptée en 1991 autorise l'OEA à prendre des mesures spéciales en cas d'interruption du processus démocratique. Cette année, les États membres ont établi un système devant faciliter la réalisation et le financement de telles activités. En 1992, on a procédé à l'adoption du Protocole de Washington, qui prévoit la suspension de l'État membre dont le gouvernement démocratiquement élu a été renversé par la force. Le Canada invite les pays qui n'ont pas encore ratifié cet important instrument à le faire.

Notre pays demeure convaincu qu'il serait à la fois utile et logique que l'OEA se dote de moyens lui permettant de reconnaître rapidement, de prévenir et de gérer les situations susceptibles de dégénérer en conflits. Il va de soi que ces moyens ne seraient employés qu'avec le consentement de l'État ou des États membres concernés. Quoi qu'il en soit, l'OEA se doit de toute évidence de faire en sorte qu'elle puisse intervenir rapidement quand surviennent des troubles intérieurs du genre de ceux qui se sont produits à Haïti, ou des conflits internationaux dont le récent incident entre nos amis péruviens et équatoriens constitue un exemple, afin d'éviter que la situation ne s'envenime.

Finalement, la démocratie suppose la participation de tous les secteurs de la société, acteurs non gouvernementaux compris. Les pays de la région, tout comme l'OEA, doivent se montrer plus ouverts à l'endroit de ces éventuels partenaires, et réserver un meilleur accueil à leurs idées. Le Canada assume présentement la présidence d'un groupe de travail de l'OEA qui se penche sur la question. Il nourrit l'espoir que le groupe sera en mesure de présenter des recommandations au Conseil permanent d'ici un an